

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Magali BERGE, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Michelle DAUVERGNE, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Marc GIROUD, Alain VAILLANT.

Absents : François-Xavier AMMANN, Denis DIAMORO (pouvoir à Alain VAILLANT), Véronique GIRAUD (pouvoir à Sylvain DEMULDER), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Emmanuelle AGUILAY), Francine WLODARCZYK (pouvoir à Bernard DRUGE).

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 14

Le Conseil approuve le PV de la séance du 29 juin 2023.

Michelle DAUVERGNE est nommée secrétaire de séance.

Le point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'effectif est de 76 enfants.

La demande d'aide aux devoirs est plus importante (plus de 30 élèves chaque soir sauf vendredi), au point de nécessiter 3 salles d'études simultanément sauf le vendredi ; ce qui dépasse les capacités des enseignantes. En conséquence, il apparaît logique de supprimer à partir d'octobre l'étude du vendredi soir (tout en recherchant d'autres solutions) ; l'association des P'Tits-Loups gérant la garderie est prête à accueillir davantage d'enfants le vendredi soir.

Par ailleurs, un règlement de la garderie a été diffusé aux parents pour veiller à ce qu'ils soient à l'heure pour reprendre leur enfant à 18h, ou bien les confier à la garderie, soit régulièrement soit en cas de retard accidentel.

Le jardin pédagogique va être créé sous la conduite de Sylvain DEMULDER.

Plusieurs spectacles sont prévus en octobre et décembre.

Le voyage scolaire est à l'étude.

Enfin, le ménage a, comme prévu, été réorganisé avec notamment le recrutement d'une femme de ménage 2h30 chaque soir en remplacement de la société qui en était chargée.

Restauration de l'église

Le maire rappelle la délibération du 29 juin 2023 concernant l'église Saint-Martin de Vallangoujard (édifice en partie classé par arrêté du 2 avril 1915), sollicitant l'aide du ministère de la Culture, avec l'objectif d'engager dès 2024 les opérations nécessaires à la conservation du bâtiment et à la restauration du clocher à la suite des désordres survenus fin 2017.

Il informe le Conseil sur les échanges avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France. Le 2 août la DRAC a adressé à la Commune un « avis très favorable » sur la base de l'étude de diagnostic architectural « d'une grande qualité » réalisée en mars 2020 par Claire GUIORGADZE, architecte du patrimoine, et qui « permet d'envisager une restauration d'envergure de l'église Saint-Martin, dont la silhouette massive, perchée sur un éperon rocheux, témoigne d'une implantation médiévale ancienne »... « Ainsi la proposition de création d'une nouvelle chambre de cloches en matériau léger, distincte de ce qui a été et qui a disparu, est-elle la bienvenue. Cette phase pourra s'accompagner de la restauration des

maçonneries extérieures de l'église, très altérées par leur vieillissement naturel. »

Le maire propose en conséquence deux délibérations.

Mission de maîtrise d'œuvre / architecte du patrimoine

DÉLIBÉRATION 2023-24 (église, patrimoine, finances)

La restauration de l'église Saint-Martin a pour objectif prioritaire la restauration du clocher, avec restauration des murs en pierre, reconstruction du comble, reconstruction d'une chambre de cloches pour y installer le beffroi actuel et la cloche. Seront, dans une ou plusieurs phases ultérieures, à réaliser ensuite les opérations suivantes : restauration des façades, avec la révision des vitraux et de la serrurerie, restauration des parements en pierre de taille et des voûtes, restauration des sols et du décor peint du chœur.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants :

- APS : avant-projet sommaire (20 %)
- APD : avant-projet définitif, consistant à définir un programme de travaux, un coût prévisionnel, un phasage (10 %)
- PRO : projet détaillé, consistant, après autorisation des travaux et obtention des subventions, à développer les aspects techniques du projet, à établir un dossier de consultation des entreprises, pour organiser un appel d'offres (30 %)
- ACT : assistance pour l'analyse des offres, la mise au point des marchés publics et la passation des contrats de travaux (5 %)
- VISA des documents d'exécution (2 %)
- DET : direction de l'exécution des travaux, consistant à organiser et assurer le suivi de l'exécution des contrats de travaux (30 %)
- AOR : assistance aux opérations de réception des travaux (3 %)
- Vu l'étude réalisée en mars 2020 par Claire GUIORGADZE, architecte du patrimoine,
- Vu l'avis favorable de la DRAC reçu le 2 août 2023,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME sa délibération du 29 juin 2023 sollicitant l'aide du ministère de la Culture pour engager dès 2024 les opérations nécessaires à la conservation de l'église Saint-Martin, DÉCIDE de confier à Claire GUIORGADZE une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église de Vallangoujard, avec un taux de rémunération fonction du montant des travaux :

Jusqu'à 100 000 €	14 %
De 100 000 à 200 000 €	12 %
De 200 000 à 500 000 €	10 %
Plus de 500 000 €	9 %

PRÉCISE que la Commune, maître d'ouvrage, décidera, au fur et à mesure de l'exécution des éléments de mission, de lancer l'élément suivant,

CHARGE le maire de désigner, le moment venu, les autres prestataires nécessaires à la conduite de l'opération :

- Coordinateur SPS sécurité et protection de la santé,
- OPC, pour l'ordonnancement et le pilotage de chantier,
- Bureau de contrôle, pour la chambre des cloches.

Étude complémentaire

DÉLIBÉRATION 2023-25 (église, patrimoine, finances)

- Vu l'avis favorable de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France assorti de la recommandation d'une mise à jour de l'étude diagnostique de 2020, avec une actualisation du budget à prévoir pour chaque objectif,
- Vu le devis de Claire GUIORGADZE à hauteur de 3 600 € TTC,

- Considérant la possibilité annoncée par la DRAC de percevoir une subvention de 40 % sur cette mise à jour, dans le cadre de la programmation de travaux sur les édifices protégés du Val-d'Oise pour l'année 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de faire réaliser par Claire GUIORGADZE, architecte du patrimoine, la mise à jour de son étude diagnostique sur l'église de Vallangoujard,
ACCEPTE le devis de 3 600 € TTC pour cette étude,
SOLLICITE de la DRAC une subvention à hauteur de 40 % de cette dépense.

Subventions

Périscolaire associatif

Le maire expose que l'association Les P'tits Loups du Vexin assure une mission de service public d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les enfants de la commune de Vallangoujard et de quelques communes voisines.

L'association rencontre de réelles difficultés pour recruter des agents qualifiés et stables (l'équipe est très jeune et des insatisfactions ont pu être exprimées sur la qualité du travail, des relations assez parfois problématiques, les limites du programme d'activités...)

Le maire fait part au Conseil des échanges entre la municipalité et le bureau de l'association des P'tits Loups.

La mise en place d'un service d'aide aux devoirs assuré par les enseignants de l'école de Vallangoujard ainsi que dans une moindre mesure l'offre sportive du foyer rural pour les enfants en soirée ont eu pour effet une baisse conséquente de fréquentation de l'accueil périscolaire du soir. Or, pour des raisons de sécurité et de taux réglementaire d'encadrement, cette baisse d'effectifs ne peut se traduire par une diminution du nombre d'animateurs.

L'association a transmis à la mairie une description claire et documentée de son activité et de ses finances. Ainsi depuis 2 ans l'association accuse une perte financière sur l'activité périscolaire. Les tarifs facturés aux familles ont été augmentés. Mais la projection financière à fin d'année fait néanmoins clairement apparaître un déficit dans les comptes de l'association.

Par ailleurs, le bureau de l'association et la municipalité sont convenus de renforcer les échanges, l'information réciproque et la concertation avec les familles en espérant notamment une plus large participation des familles à la vie de l'association (aucune famille n'était présente à la dernière AG de l'association).

DÉLIBÉRATION 2023-26 (école, finances)

Ayant entendu l'exposé du maire et pris connaissance des documents transmis par l'association,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer à l'association Les P'tits Loups du Vexin une subvention de 2 500,00 €

Décision modificative 1

DÉLIBÉRATION 2023-27 (Finances)

Le maire expose qu'à la suite de la décision d'attribuer une subvention aux P'tits Loup, un ajustement est nécessaire à la bonne application du budget communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget communal :

Fonctionnement dépenses	
615221 entretien	- 2 500,00 €
6574 subventions	+ 2 500,00 €

Subvention à L'USEP - école de Vallangoujard

DÉLIBÉRATION 2023-28 (école, finances)

Le Maire rappelle que chaque année la Commune contribue au financement des activités liées au fonctionnement de l'école

(voyages, sorties...) et que cette somme est inscrite au budget 2023. Cette subvention, pour des raisons pratiques, est attribuée à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP), fédération née en 1939 au sein de la Ligue de l'Enseignement, sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale. La vocation de l'USEP dépasse aujourd'hui le seul cadre sportif. L'USEP gèrera cette somme pour les besoins de notre école communale.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE d'attribuer à l'USEP la subvention suivante destinée à participer au financement des activités liées au fonctionnement de l'école communale (voyages, sorties). 4 000,00 €

Cession de l'ancienne aire de bennes

DÉLIBÉRATION 2023-29 (patrimoine)

Le maire fait part au Conseil de l'inutilité actuelle de l'ancienne aire de bennes qui a tendance à attirer des dépôts sauvages. Cette aire se trouvant à proximité immédiate du hangar du GAEC Maître, il semble pertinent de la céder au GAEC afin, d'une part, de ne plus en avoir la charge et, d'autre part, de donner ainsi une meilleure cohérence à ce secteur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de céder pour l'euro symbolique l'ancienne aire de bennes (référéncée W49 au cadastre pour une superficie 2 132 m²) au GAEC Maître.

Contrat d'entretien du village

Alain VAILLANT et Jean-Jacques BARREAUX, maires adjoints, exposent qu'ils ont revu de façon détaillée le cahier des charges.

DÉLIBÉRATION 2023-30 (finances, entretien courant)

Le Maire expose que le contrat en cours pour l'entretien du village prend fin le 31 décembre 2023. Il y a donc lieu de procéder à un nouvel appel d'offres sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de lancer un marché à procédure adaptée pour l'entretien courant du village,

CONFIE à la commission des marchés publics la mission de choisir l'offre la mieux adaptée.

Cadre de vie, sécurité

Magali BERGE demande qu'une attention particulière soit portée aux haies des particuliers qui débordent sur le trottoir.

Emmanuelle AGUILAY souhaite que soit rappelée l'obligation générale d'entretien de son trottoir.

Elle signale par ailleurs la pollution lumineuse de l'enseigne de la nouvelle agence immobilière éclairée toute la nuit.

Magali BERGE demande également où en est la question des arbres le long de la départementale au-dessus du quartier Saint-Omer craignant des chutes lors des grands vents. La maire répond qu'il a demandé fin 2022 au Département qui l'a accepté de réaliser l'étude de ces arbres pour évaluer les risques et envisager leur entretien.

Bernard DRUGÉ signale la disparition du marquage au sol au bas de la rue de Mézières.

Emmanuelle AGUILAY demande que la sécurité des piétons (notamment les enfants prenant le bus) soit renforcée. En effet, les voitures remontant la rue de Labbeville et tournant à gauche franchissent souvent le passage piéton au moment où les piétons doivent le traverser. En outre, des véhicules doublent le bus à l'arrêt et d'autres stationnent sur des emplacements interdits ajoutant ainsi à l'insécurité du secteur.

Par ailleurs, des voitures stationnent sur des plaques de fibre optique, ce qui empêche les techniciens d'y accéder.

Le maire prend note de ces observations et s'engage à prendre les mesures les plus appropriées en lien avec les élus.

Point d'apport volontaire du verre

Le maire expose que le Smirtom cherche, ce qui en soi est louable, l'optimisation des modalités de collecte, notamment en privilégiant la collecte du verre en points d'apport volontaire. Plusieurs emplacements peuvent être envisagés. Après quelques échanges, le secteur des tennis a été proposé au Smirtom qui va étudier le site au plan technique.

Travaux

École

Divers petits travaux ont été réalisés à l'école avant la rentrée, notamment un très grand rayonnage pour les arts plastiques mis en place par Jean-Jacques BARREAUX.

Toiture de l'école

Les travaux ont dû être reportés du fait d'une rupture dans l'approvisionnement des ardoises. Pour ne pas déranger les classes les travaux (très bruyants du fait des marteaux pneumatiques utilisés) ne seront réalisés qu'en juillet prochain.

Eau potable

Le syndicat de l'eau potable va entreprendre la réfection du réseau de la rue de Pontoise vers le Bosquet Thibaut et de la Morteau. Sur la Morteau une étude est en cours pour réaliser à cette occasion l'enfouissement des réseaux aériens.

Trottoirs rue de Marines

L'entreprise ayant réalisé les travaux vient de reprendre les revêtements sur les secteurs qui avaient été déformés à la suite de fortes chaleurs de l'été 2022.

Cour du Clos de l'école

L'entreprise ayant réalisé le sol de la cour du Clos de l'école va le reprendre entièrement à ses frais car le revêtement n'avait pas « pris » du fait des fortes chaleurs lors de sa mise en œuvre au cours de l'été 2022. À cette occasion seront également réalisés un emplacement entouré de pavés pour planter un arbre près de la poterie, une petite fontaine de jardin public, un portail entre le jardin public et l'école (au-dessous de la cantine).

Le choix de l'arbre fera intervenir de multiples considérations (ombre généreuse, absence de danger pour les enfants, feuilles faciles à ramasser, adaptation climatique...) L'avis du PNR a été sollicité.

Matérialisation de la zone 30

Un marquage au sol va matérialiser la zone 30 entre la rue de Labbeville (à hauteur du numéro 19) et la rue du Moulin.

Insonorisation de la grande salle périscolaire.

L'insonorisation de la grande salle du Clos va très prochainement être réalisée.

Maîtrise des émissions sonores de la salle Jean Dréville

Une étude d'impact sonore est en cours à la suite de la plainte d'un voisin.

Rue du Sausseron

L'étude se poursuit pour le réaménagement de la rue du Sausseron. Ce chantier gagnera à être coordonné avec la réalisation des stationnements en face du Clos lors de la réalisation (prévue en 2024) de l'opération immobilière sur le terrain actuellement occupé par un hangar.

Prévention des cambriolages

La Gendarmerie promeut un dispositif d'entraide visant à protéger les habitants contre les cambriolages. Une réunion d'information ouverte à tous est prévue le vendredi 13 octobre à 20h salle Jean

Dréville, avec la participation du Lieutenant PELLIEUX commandant la brigade de Gendarmerie d'Auvers-sur-Oise. Alain VAILLANT, premier adjoint et représentant auprès de la Communauté de communes, indique que le déploiement de la vidéoprotection va débuter avant la fin de l'année.

Concertation citoyenne

La municipalité entend développer les échanges et la concertation avec les Vallangoujardois. Dans cet esprit, une plateforme numérique promue par l'Association des maires de France va être ouverte sur la Commune. Une première application de cet outil concernera la mise en place d'activités partagées susceptibles de s'inscrire, à terme, dans le projet de création d'un espace multiservice près de la gare. Les locaux du Clos de l'école pourraient, du moins dans un premier temps, être utilisés pour lancer certaines de ces activités.

La Secrétaire de séance
Michelle DAUVERGNE

Le Maire
Marc GIROUD